



CONTRAT DE RIVIERE

CÉOU GERMAINE TOURNEFEUILLE



DOSSIER DE SYNTHÈSE

2002



SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
LA PROCEDURE ENGAGEE	3
LES ETUDES PREALABLES	3
PRESENTATION DU TERRITOIRE	4
ENJEUX, DIAGNOSTIC ET OBJECTIFS	5
VOLET A - 1 : GESTION QUALITATIVE DES EAUX	6
VOLET B - 1 : RESTAURATION DES MILIEUX	9
VOLET B - 2 : GESTION QUANTITATIVE DES EAUX	11
VOLET B - 3 : MISE EN VALEUR	14
VOLET C - 1 : GESTION DE LA RIVIERE	16
VOLET C - 2 : GESTION ET ANIMATION DU CONTRAT DE RIVIERE	19
LE PROGRAMME D'ACTIONS	20
PHASAGE DES ACTIONS	21
PLAN DE FINANCEMENT	22
ANNEXES :	
COMPOSITION DU COMITE DE RIVIERE	25
QUELQUES EXEMPLES D'ENGAGEMENTS DE MAÎTRES D'OUVRAGE	

INTRODUCTION

LA PROCEDURE ENGAGEE

Le dossier préalable du Contrat de Rivière sur ce bassin a été présenté le 13 janvier 1998 au Comité National d'Agrément. Celui-ci a émis un avis favorable sur le dossier sommaire en donnant son accord sur le périmètre du contrat de rivière intégrant les émissaires karstiques du bassin du Céou : la Germaine et le Tournefeuille. En outre, il a souhaité, l'identification d'une zone de répartition des eaux et la mise en place de comptages sur tous les prélèvements, ces deux points ont fait l'objet de discussions au sein des groupes de travail et sont développés dans le volet correspondant.

LA PHASE D'ETUDES PREALABLES

ETUDES PREALABLES	MAÎTRE D'ŒUVRE	DIAGNOSTIC
Qualité des eaux	BIOSUB	A partir des données existantes et de mesures complémentaires, cette étude a permis d'appréhender l'influence des pollutions sur les cours d'eau du périmètre et d'établir un programme d'actions prioritaires concernant l'assainissement collectif, l'assainissement des structures privées et le suivi qualité de points stratégiques.
Gestion quantitative de la ressource en eau	ANTEA	Cette étude a permis de dresser un bilan des prélèvements AEP sur le bassin. Elle montre que l'impact des prélèvements d'eau à des fins agricoles sur les débits de la rivière reste globalement mal connu. Elle propose un suivi des débits et des nappes d'accompagnement du Céou, la mise en place de compteurs, un changement des pratiques culturales, une optimisation des rendements en matière d'irrigation et la mise en place de retenues collinaires.
Cartographie écologique	E.P.I.DOR	Cette étude a permis de dresser un état des lieux cartographique des cours d'eau qui a servi de base de travail pour les autres études. Cet état initial intégré au tableau de bord du contrat de rivière permettra un traitement des informations à l'échelle du bassin versant ou encore à l'échelle d'un tronçon de cours d'eau. C'est un véritable outil d'aide à la décision.
Potentialités piscicoles	TELEOS	A partir de la cartographie écologique complétée par des informations spécifiques issues de visites sur le terrain, le bureau d'étude a pu dresser un état des lieux de la qualité physique des cours d'eau, des habitats piscicoles et proposer les actions à entreprendre pour répondre aux problématiques du bassin.
Mise en valeur touristique	C.A.C.G	Après analyse de l'existant, le bureau d'étude a proposé la mise en réseau de sites en développant un circuit thématique lié à l'eau et en améliorant la pratique des activités touristiques.
Etude des populations de ragondins et de rats musqués	E.P.I.DOR	La présence de ces nuisibles sur les cours d'eau se traduit par des destructions de berges, des dégâts liés aux cultures et un risque sanitaire non négligeable. L'étude a permis d'estimer les densités d'individus présentes sur le bassin et de proposer une stratégie d'intervention pour réduire significativement leur nombre : le piégeage collectif coordonné.

Le programme d'études préalables représente un montant de 136 289 €. Son déroulement a été suivi par le Comité de Rivière. Des groupes de travail ont été constitués afin d'élaborer un programme d'actions intéressant l'ensemble des problématiques de gestion du territoire concerné et prenant en compte à la fois les grandes orientations de la Charte vallée Dordogne, du SDAGE Adour-Garonne et les préoccupations locales.

PRESENTATION DU TERRITOIRE

Situé dans le sud-Ouest de la France, à la rencontre du Périgord Noir et des Causses du Quercy, le Céou, la Germaine et le Tournefeuille sont trois affluents de la Dordogne. La superficie totale de leurs bassins versants représente 3 % du bassin de la Dordogne. Le bassin du Céou s'étend sur 567km², la Germaine et le Tournefeuille couvrent respectivement 120 et 53 km².

NOM DU COURS D'EAU	ORIENTATION	AFFLUENTS PRINCIPAUX	LONGUEUR DU COURS d'EAU PRINCIPAL (km)	LINÉAIRE TOTAL (EN KM)	SURFACE DU BASSIN VERSANT(KM²)
Le Céou	SE-NO	Le Bléou Le Lourajou La Lousse	55	236	567
Le Tournefeuille	S-N	Les Ardailloux Le Ribeyrone	15	27	53
La Germaine	S-N	La Melve La Relinquière	15	65	120
TOTAL			85	328	740

D'un point de vue administratif, le Céou, la Germaine et le Tournefeuille concernent :

- 57 communes.
- 9 cantons (3 cantons en Dordogne et 6 dans le Lot)
- 2 départements(26 % en Dordogne et 74% dans le Lot).
- 2 pays (Périgord Noir et Bourian).
- 2 régions (Aquitaine et Midi-Pyrénées).

Les bassins du Céou, de la Germaine et du Tournefeuille ont un caractère rural très marqué, 98% des communes comptent moins de 2000 habitants. Les communes du Contrat de Rivière regroupent environ 23000 habitants et le seul centre important est la ville de Gourdon avec ses 4800 habitants.

ENJEUX, DIAGNOSTIC ET OBJECTIFS

VOLET A 1 : GESTION QUALITATIVE DES EAUX

A – LES ENJEUX

- ❑ Des usages multiples qui nécessitent une qualité d'eau optimale dans un contexte d'étiage prononcé.
- ❑ Préserver la qualité des eaux prélevées pour l'Alimentation en Eau Potable.
- ❑ Répondre aux exigences du milieu récepteur.
- ❑ Répondre aux exigences des loisirs aquatiques (entre autres la sécurisation de la baignade).

B - DIAGNOSTIC

1 – QUALITE DES EAUX

- Un seul point RNB sur l'ensemble du périmètre du Contrat de Rivière.
- Qualité globalement bonne sur les bassins de la Germaine et du Tournefeuille mais subissant des perturbations ponctuelles. Le Céou supporte des altérations plus importantes en tête de bassin et la qualité s'améliore vers l'aval, les points noirs identifiés sont les suivants : axe Bléou, Aval de St Germain du Bel Air, Aval de Salviac sur le Lourajou, axe Germaine-Marcillande.
- Usage loisirs aquatiques sur la partie aval du Céou et sur les plans d'eau de Gourdon et Groléjac sur la Marcillande, St Germain de Bel-Air et Dégagnac sur le Céou.
- Fragilité accrue des cours d'eau en période d'étiage (assèchement de la partie amont).
- L'étude ne met pas en évidence d'impact direct des campings sur le milieu récepteur.
- Pollutions toxiques supposées par le diagnostic piscicole : le Céou inférieur, toujours en eau, présente des habitats de bonnes qualités et des indices biologiques moyens. Les listes faunistiques obtenues montrent l'absence de l'intégralité des espèces polluosensibles normalement présentes sur ce type de cours d'eau.

2 – GESTION DES EAUX USEES

- 26 communes sur 57 ont réalisé ou ont engagé un Schéma Communal d'Assainissement.
- Sur les 57 communes inscrites dans le périmètre, 22 sont équipées d'un système d'assainissement collectif.

- Des problèmes d'eaux parasites existent sur certains réseaux d'assainissement.
- Le fonctionnement de la station de St Clair est perturbé par les effluents (notamment les graisses) issus d'une conserverie, qui surcharge la station d'épuration communale initiale prévue pour des flux polluants moindres.
- Le dysfonctionnement des systèmes de traitement ou l'absence de ceux-ci engendrent des rejets chargés en germes contaminants sur des secteurs où la baignade est pratiquée.
- Dispositifs d'assainissement individuels mal entretenus et/ou inadaptés.
- Les 40 campings dont 16 sont situés en bordure de plan d'eau ou de cours d'eau ; sont équipés d'un système d'assainissement individuel en théorie fonctionnel. Néanmoins aucune donnée ne nous permet actuellement d'évaluer leur fonctionnement.

3 – IMPACT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

- Les teneurs en nitrates relevées dans l'étude préalable mettent en évidence l'influence des pollutions diffuses.
- Des exploitations agricoles (principalement des élevages) qui ne sont pas aux normes.

4 – PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU POTABLE

- Pas de problème qualitatif démontré au niveau des captages mais des problèmes chroniques en période d'orage sur certains d'entre eux.
- Hormis le périmètre immédiat, la quasi-totalité des captages n'est pas protégée, alors qu'ils sont installés sur des résurgences. La présence de karst ne simplifie pas la procédure en étendant l'échelle d'influence.

5 – LES POISSONS MIGRATEURS

- Le Céou est classé axe bleu priorité 2* par le SDAGE Adour-Garonne, les objectifs qualité devront tenir compte des exigences des espèces de poissons migrateurs.
- Le Céou fait l'objet d'un classement au titre de l'article L. 432-6 du Code de l'Environnement mais la liste des espèces concernées n'est toujours pas publiée.

* axe prioritaire pour l'aménagement d'ouvrages de franchissement et la restauration des populations de poissons migrateurs

C – LES OBJECTIFS

- Garantir la qualité des eaux pour répondre aux critères imposés par le milieu sur l'ensemble du périmètre (objectifs : qualité générale, migrateurs et loisirs aquatiques) afin d'assurer une situation satisfaisante en étiage et pour ce faire :
 - Améliorer l'assainissement des communes : réalisation des Schémas Communaux d'Assainissement, des travaux prioritaires résultant du diagnostic et définis par les SCA.
 - Réduire l'impact des pollutions industrielles et agricoles.
 - Connaître l'évolution de la qualité des eaux superficielles, poursuivre la connaissance du milieu, apporter des éléments de réponse aux constats inexpliqués ou aux présomptions de dégradations et programmer les stratégies à venir.
 - Sensibiliser et informer les constructeurs, les installateurs de dispositifs d'assainissement et les communes sur le thème de l'assainissement individuel.
- Encourager la mise en place des périmètres de protection des captages d'eau potable.

VOLET B – 1 : RESTAURATION DES MILIEUX

A – LES ENJEUX

- ❑ Reconquête des milieux.
- ❑ Restauration de la libre circulation des poissons notamment des migrateurs.
- ❑ Amélioration du potentiel piscicole.
- ❑ Restauration pour des milieux de qualité, base d'un développement de l'activité touristique.

B - LE CONSTAT

1 – ETAT DE SANTE DES COURS D'EAU DU BASSIN DU CEOU

L'analyse de la qualité physique des cours d'eau permet de dégager plusieurs tendances :

- Sur la partie aval du Céou, le lit est hétérogène, il possède de nombreuses caches très attractives, toutefois l'enfoncement du chenal diminue l'interface avec la nappe alluviale.
- Sur la partie moyenne, cet enfoncement est encore plus net, l'encroûtement calcaire du fond provoque le colmatage des caches et des interstices.
- Sur la partie amont, le lit est enfoncé, uniforme et ne compte presque plus de caches.
- Les affluents et les émissaires du Céou sont généralement eux aussi homogénéisés et banalisés à la suite de curages et rectifications.

2 – LA DEGRADATION DES COURS D'EAU : CAUSES ET CONSEQUENCES :

- Curages et rectifications.
- Désuétude des seuils et fermeture des bras secondaires.
- Arasement ou échancrures des barres tufeuses.
- Intensité des pompages.
- Eradication de la ripisylve et des bois morts ou encombrés.
- Colmatage par les algues filamenteuses.
- Appauvrissement de la production piscicole.

3 – LIBRE CIRCULATION DES POISSONS :

- La présence de quatre seuils qui entravent la libre circulation des poissons limite le potentiel piscicole pour les sédentaires comme pour les migrateurs.
- Le Céou, comporte une grande quantité de frayères potentielles pour les salmonidés
- Le Céou est classé axe bleu priorité 2 (axe prioritaire devant faire l'objet d'un programme de restauration des poissons migrateurs complémentaire de la liste 1 qui est en voie d'achèvement dans le bassin de la Dordogne) par le SDAGE Adour-Garonne. La présence de grands salmonidés migrateurs (saumons) a été observée lors de pêches électriques en aval et en amont du moulin de Tournepique sur le Céou.
- La température de l'eau et la morphologie du Céou semblent particulièrement propices à la reproduction et au grossissement des juvéniles pour le saumon, la lamproie marine et pour la phase de maturation et de grossissement de l'anguille.

4 – PRESENCE D'ECREVISSES A PATTES BLANCHES:

- Des écrevisses à pattes blanches ont pu être observées en tête de bassin, leurs aires de répartition ne sont pas déterminées.
- Les populations d'écrevisses californiennes de plus en plus importantes menacent directement la survie des populations d'écrevisses autochtones.

5 – ZONES HUMIDES :

- Le marais de Groléjac est une zone humide palustre classée en Z.N.I.E.F.F de type 1.
- L'abandon des pratiques anciennes (fauchages) et le creusement de chenaux pour alimenter le plan d'eau aménagé à proximité ont provoqué un assèchement des deux tiers du site.

C – LES OBJECTIFS

- ❑ Améliorer la connaissance du milieu, compléter l'état initial et suivi des populations piscicoles et astacicoles. Si nécessaire, protection de la souche d'écrevisses à pattes blanches en tête de bassin.
- ❑ Concevoir et réaliser 6 passes à poissons sur la partie aval dont les deux plus proches de la confluence pourraient être des passes mixtes poissons/canoës.
- ❑ Restaurer la qualité physique du Céou pour améliorer les mosaïques d'habitats, reconnecter chaque fois que possible le chenal avec la frange humide et les chenaux secondaires, rehausser le niveau de la nappe alluviale.
- ❑ Restaurer certains seuils et les barres tufeuses pour mieux maîtriser le niveau des eaux et garantir un résultat probant du programme d'actions de restauration des milieux.
- ❑ Restaurer le marais de Groléjac, établir une gestion conservatoire du milieu et développer la valorisation pédagogique et touristique du site.
- ❑ Améliorer la gestion piscicole du plan d'eau du Vigan

VOLET – B 2 : GESTION QUANTITATIVE DES EAUX**A – LES ENJEUX**

- ❑ Ne pas aggraver l'assèchement naturel des cours d'eau afin de préserver le milieu aquatique.
- ❑ Satisfaire la demande en eau des exploitations confrontées au risque de pénurie par la mise en place d'un mode de gestion concerté.
- ❑ Améliorer le suivi des débits pour anticiper les situations de crise en étiage et en période de crue.

B - LE CONSTAT**1 - HYDROLOGIE :**

- Du fait du contexte karstique, le cours d'eau subit de nombreuses pertes naturelles par infiltration, plus ou moins importantes selon les secteurs et variables en fonction de l'état de remplissage du réservoir karstique sous-jacent.
- L'assèchement du Céou est avant tout un phénomène naturel lié à la géologie.
- Le colmatage artificiel des fissures du lit est irréalisable et ne présente aucun intérêt.
- Les études hydrogéologiques ont montré que 75% de la superficie du bassin sont inefficaces quant à la production d'eau de ruissellement.
- Les débits du Céou peuvent augmenter très rapidement en période de crue hivernale et entraîner des inondations importantes dans la vallée, comme au mois de janvier 1996.
- Près de 70 seuils ont été aménagés sur le Céou et ses affluents. Ils sont pour la plupart dégradés et ne jouent plus leur rôle dans la régulation des débits.
- L'instauration de modalités de gestion au droit de chacun de ses ouvrages devrait permettre de mieux gérer les débits d'étiage.

2 - IRRIGATION :

- L'irrigation prélève chaque année, en juillet et en août, 1,9 millions de m³ : les 6 réseaux collectifs prélèvent 850 000 m³ et les prélèvements individuels pompent 1089 000 m³.
- 1,2 millions de m³ sont prélevés dans la ressource superficielle, dont 623 000 m³ dans la Dordogne et 143 000 m³ dans les eaux souterraines.
- 52 retenues collinaires ont été recensées pour un volume stocké de 365 500 m³ (chiffre fourni par les Chambres d'Agriculture).
- L'eau destinée à l'alimentation des animaux provient du réseau d'eau potable.

- Les prélèvements agricoles dans le Céou restent relativement mal connus faute de mise en place de compteurs sur les principaux points de prélèvements, essentiellement dans la partie lotoise du bassin.
- L'ensemble des exploitations qui s'appuient sur le Céou sont soumises à un risque de pénurie.
- Dans la partie périgourdine, les prélèvements destinés à l'irrigation sont soumis à des mesures de restriction lorsque les débits estivaux sont trop faibles : tour d'eau, réduction puis arrêt total des prélèvements.
- Les réseaux d'irrigation actuels ont été dimensionnés au plus juste et l'interconnexion des réseaux n'est pas une solution intéressante susceptible d'apporter une réponse au déficit constaté.
- Selon les Chambres d'Agriculture de la Dordogne et du Lot, le besoin en eau d'irrigation devrait rester stable dans l'avenir.
- Dans certains secteurs, une diminution des prélèvements directs pourra représenter un gain de 100% pour les débits du cours d'eau. Dans d'autres secteurs, notamment en amont, présentant de fortes pertes naturelles, le gain d'une réduction des prélèvements en matière de restitution de débit d'étiage pourra être quasi insignifiant, voire nul.

3 - L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE :

- Les prélèvements pour l'alimentation en eau potable des communes représentent 2.5 millions de m³ par an et sont effectués aussi bien à l'intérieur du territoire du Contrat de Rivière qu'à l'extérieur, par des captages des sources ou par pompage dans les nappes captives et libres.
- Les besoins en eau potable de la population sédentaire s'élèvent à environ 1 million de m³ par an, ceux de la population estivale à environ 0,4 million de m³ par an.
- Certains captages de sources en voie d'abandon pourraient être mis à profit pour alimenter une ou plusieurs retenues collinaires destinées à l'irrigation.
- Les besoins en eau potable pour l'élevage du bétail et des volailles s'élèvent à 1,1 millions de m³ par an.
- Les industries ne prélèvent pas directement dans la ressource, mais sont toutes raccordées aux réseaux d'adduction en eau potable.
- La ressource en eau potable ne connaît pas de problème quantitatif.

4 - PREVENTION DES CRUES :

- Le Céou n'est pas un cours d'eau torrentiel et les crues importantes sont hivernales. Néanmoins, il subsiste un risque ponctuel en été, comme la crue du 6 juillet 2001 sur la montée sur des cours d'eau voisins.
- La vallée du Céou est faiblement urbanisée et on dénombre peu de sites sensibles (moulins, maisons individuelles). Les campings riverains susceptibles d'être

inondés font l'objet d'un contrôle par la préfecture. Aucune des communes du territoire ne dispose d'un Plan de Prévention des Risques.

- Une cartographie des zones inondables a été réalisée dans les départements du Lot et de la Dordogne (extrait en annexe 5).
- 3 stations de mesure des débits sont implantées sur le Céou : St Cybranet, Pont de Jardel et Pont de Rhodes. On compte une station de mesure sur le Lourajou : Lafuste mais pas de station sur la Germaine et le Tournefeuille.
- Les courbes de tarages de ces stations sont anciennes et le suivi des débits a perdu de sa fiabilité.
- Un système d'annonce des crues est en fonction dans le bassin de la Dordogne, il est géré par la DDE 24. Il utilise un réseau de stations hydrologiques et dispose d'un service d'annonce par alerte préfectorale et d'un autre par minitel : CRUDOR. La station de Pont de Rhodes est intégrée au système d'annonce des crues. Celle de Pont de Jardel a été installée suite à la crue de 1996 pour pallier au dysfonctionnement du système d'alerte constaté lors de celle-ci. Elle permettra de prendre en compte l'impact du Lourajou sur les débits du Céou à l'aval de sa confluence.
- A l'occasion de crues moyennes, riverains et usagers se plaignent du manque d'information quant à l'évolution des débits et doivent s'en remettre à une veille personnelle.
- La restauration des berges sur les cours d'eau du périmètre contribue à limiter les risques (embâcles, protection des ouvrages) liés aux crues.

C – LES OBJECTIFS

- Equiper les exploitations agricoles de compteur d'eau d'irrigation et engager un suivi des prélèvements.
- Qualifier l'impact des différents prélèvements par des campagnes de suivi des débits d'étiages et de la nappe alluviale .
- Mettre en place des seuils de mesure des débits d'étiages.
- Engager une concertation avec les utilisateurs de la ressource pour mettre en place un mode de gestion de la ressource.
- Réviser les courbes de tarage des stations limnimétriques et améliorer le système d'alerte en cas de crues.
- Restaurer certains seuils et biefs d'alimentation ainsi que les barres tufeuses pour relever les lignes d'eau afin d'assurer une meilleure connexion avec la nappe alluviale.
- Mettre en place un plan de gestion des vannages pour ne pas aggraver l'assèchement naturel du Céou et afin de préserver les milieux aquatiques.

VOLET B - 3 : MISE EN VALEUR

A – LES ENJEUX

- Développer un tourisme lié à l'eau dans le périmètre du Contrat de Rivière.
- Valoriser le bassin du Céou en proposant une offre alternative à la vallée de la Dordogne dans le respect de la sensibilité des milieux.

B - LE CONSTAT

1 - SITUATION ACTUELLE :

- Le bassin du Céou ne dispose d'aucun site phare permettant de rivaliser avec Sarlat ou Rocamadour.
- Le public se focalise sur la rivière Dordogne et les grands sites.
- La fréquentation touristique à l'intérieur du territoire est nettement inférieure à celle que l'on rencontre à proximité.
- La vallée du Céou propose un cadre plus intimiste à disposition d'une clientèle soucieuse de s'évader offrant un complément sportif plus sélectif aux amateurs de sports de plein air.
- Le morcellement administratif ne favorise pas l'émergence d'une identité de territoire.
- Le périmètre ne présente pas d'image propre et manque d'identité de territoire par rapport à l'image forte de la rivière Dordogne.

2 - LES HEBERGEMENTS :

- Le bassin du Céou offre une capacité totale d'accueil de 13312 lits : 7735 dans le département de la Dordogne et 5577 dans le Lot.
- La plus forte capacité d'accueil, 39% de l'offre totale du bassin, correspondant à l'influence de l'axe vallée Dordogne.
- Le camping représentant 88% des hébergements du bassin.
- L'offre est plus diversifiée dans la partie lotoise. Néanmoins le camping reste le plus représenté avec 50% des hébergements.
- Les gîtes et les chambres d'hôtes ne totalisent que 17 % des hébergements alors qu'ils semblent plus appropriés à ce pays où l'aspect terroir domine.
- La qualité des hébergements est satisfaisante puisque les hôtels sont classés de 2 à 3 étoiles et les campings de 3 à 4 étoiles représentent l'essentiel de la capacité d'accueil.

3 - LES LOISIRS AQUATIQUES :

Baignade :

- La baignade sur le Céou n'est pas toujours possible du fait des étiages prononcés en été.
- Le bassin du Céou concentre plusieurs lacs et plans d'eau qui viennent renforcer l'offre du secteur.
- Les hébergements rencontrés sur le bassin du Céou sont souvent équipés d'une piscine permettant de satisfaire sur place le besoin des touristes.

Canoë :

- Le Céou est principalement navigable en hiver et au printemps jusqu'en juin lorsque le niveau le permet entre Daglan et Castelnaud.
- Le Céou ne dispose d'aucun aménagement spécifique pour la pratique du canoë.

4 - L'ACTIVITE PECHE :

- Le Céou, comme ses affluents, est classé en première catégorie piscicole.
- L'étude piscicole, montre que le bassin bénéficie d'un fort potentiel halieutique, mais perturbé par des problèmes de qualité d'eau, des étiages sévères, une homogénéisation de son lit suite aux curages et rectifications qu'il a subis au cours de son histoire et des problèmes de gestion qu'il rencontre.
- Les cours d'eau du bassin du Céou sont gérés par l'AAPPMA de Cénac en Dordogne et de Gourdon dans le Lot. On note la présence de deux associations de pêcheurs propriétaires riverains situées à Daglan et St Cybranet qui vendent une carte supplémentaire pour pratiquer la pêche le long du Céou (département de la Dordogne).
- La truite étant l'espèce la plus recherchée par les pêcheurs, les sociétés de pêche effectuent chaque année des lâchers importants de truites issues de pisciculture.
- Le potentiel économique en matière de tourisme pêche est à développer dans le bassin du Céou.

C – LES OBJECTIFS

- Améliorer et sécuriser la pratique du canoë-kayak.
- Créer un parcours de découverte et d'interprétation en proposant un itinéraire de la source du Céou (Montfaucon) à la confluence de la Dordogne (Castelnaud-La-Chapelle).
- Améliorer la pratique de la pêche.
- Développer des activités pédagogiques liées à l'environnement naturel et au cours d'eau voisin : le Céou.
- Créer un circuit de découverte pour faire connaître et vendre des produits dérivés de la noix et de la châtaigne agrémenté par la découverte de la faune et la flore d'un marais (tourisme industriel).
- Créer des parcours cyclables et pédestres.

VOLET – C 1 : GESTION DE LA RIVIERE

A – LES ENJEUX

- ❑ Assurer la pérennité des investissements liés à la restauration de la ripisylve.
- ❑ Sensibiliser les propriétaires riverains à la gestion des berges.
- ❑ Engager une stratégie de lutte contre les ragondins et les rats musqués à l'échelle des bassins versants du Céou, de la Germaine et du Tournefeuille.
- ❑ Engager un mode de gestion piscicole cohérent sur le périmètre du contrat de Rivière.

B - LE CONSTAT

1 – RESTAURATION ET ENTRETIEN DES BERGES

- Les berges sont fragilisées par la présence de peupliers au bord des cours d'eau ou par des pratiques d'entretien inadaptées. De nombreux arbres, en grande majorité des peupliers, sont tombés suite à la tempête du 27 décembre 1999 provoquant des encoches très importantes dans les berges et nécessitant des interventions d'urgence de l'équipe de gestion écologique des cours d'eau d'E.P.I.DOR et du Centre Social de La Bouriane.
- Un travail de restauration des berges est en cours sur les principaux cours d'eau dans le périmètre du Contrat de Rivière :
 - Le Centre Social de La Bouriane assure la restauration et l'entretien des berges pour la partie lotoise sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat de Défense des Berges du Céou.
 - L'équipe de gestion écologique des cours d'eau d'E.P.I.DOR assure la restauration des berges du Céou pour la partie périgourdine sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes de Domme.

2 – LA LUTTE CONTRE LES NUISIBLES

- Le ragondin et le rat musqué sont des espèces introduites en pleine expansion sur tout le périmètre du Contrat de Rivière, elles ont tendance à étendre leurs aires de répartition.
- On observe une concentration importante de ragondins sur la partie aval (20-25 individus / km de rive) et une concentration moyenne sur le Bléou et la Lousse (10-15 individus / km de rive).

- Les conséquences de son expansion concernent principalement : dégâts sur les cultures, dégradation des réseaux et équipements hydrauliques (digues, ouvrages d'art).
- La prolifération du ragondin et du rat musqué peut aussi avoir des conséquences sur la santé animale et humaine, notamment pour la pratique de la pêche et de la baignade : le ragondin et le rat musqué sont des porteurs sains de la leptospirose.
- Des actions ponctuelles de lutte menées jusqu'à présent manquent d'efficacité et ont peu d'incidences sur les densités globales de population.
- Un schéma interdépartemental de lutte contre les ragondins a été réalisé en 1999.

3 – LA GESTION PISCICOLE

- La gestion piscicole est assurée par l'A.A.P.P.M.A. de Gourdon pour la partie lotoise, l'A.A.P.P.M.A.⁽¹⁾ de Cénac sur la Germaine et le Tournefeuille et deux associations de propriétaires riverains sur le Céou pour la partie périgourdine.

⁽¹⁾ Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques.

- On constate un appauvrissement de la production piscicole du fait :
 - de l'homogénéisation du milieu (voir volet – B1).
 - des alevinages massifs de truites d'élevages effectués par les gestionnaires représentent une perturbation supplémentaire.
- L'absence de données récentes sur la pression de pêche dans le bassin et sur les peuplements piscicoles (pas de pêche électrique récente) empêche l'évaluation des stocks (Action B – 1.1).
- Les hypothèses sur les pollutions par des toxiques (Action A - 1.4) et sur une pression de pêche excédentaire sont à vérifier en cours de contrat de Rivière.
- Le Céou est classé axe bleu priorité 2 par le SDAGE Adour-Garonne, la présence de saumons a été observée lors de pêches électriques en aval du moulin de Tournepieque sur le Céou.

4 – LA GESTION DE PLANS D'EAU

- Tous les plans d'eau à l'intérieur du périmètre ne sont pas destinés aux mêmes usages : irrigation, pêche et loisirs aquatiques.

- Certains ont une vocation double, baignade et pêche par exemple l'étang de Groléjac.
- Les étangs du Riols, et le plan d'eau du Vigan sont destinés à la pratique de la pêche.

C- LES OBJECTIFS

- Instaurer un mode de gestion piscicole cohérent,
- Contrôler et entretenir les passes à poissons, assurer le suivi des migrations.
- Pérenniser la restauration des berges par un entretien régulier, sensibiliser et informer les propriétaires riverains sur la gestion de la ripisylve.
- Mener une lutte collective et globale contre la prolifération du ragondin et du rat musqué en mobilisant les partenaires techniques pour engager une stratégie commune à l'échelle des unités hydrographiques.

VOLET - C 2 : GESTION ET ANIMATION DU CONTRAT DE RIVIERE

A – LES ENJEUX

- ❑ Faire émerger le maximum de projets dans les 5 ans.
- ❑ Veiller à la pertinence des actions engagées par rapport aux objectifs.
- ❑ Favoriser l'implication de la population locale.

B - LE CONSTAT

La réussite du Contrat de Rivière dépend :

- De la mobilisation et l'accompagnement des maîtres d'ouvrages.
- De la mobilisation des partenaires techniques et financiers.
- De la coordination de la mise en œuvre des actions.
- Du suivi administratif de la procédure.
- D'une présence auprès des acteurs de terrain.
- Du suivi des milieux et de l'impact des actions engagées.

C – LES OBJECTIFS

- ❑ Suivi administratif et coordination de la concertation.
- ❑ Accompagnement et sensibilisation des maîtres d'ouvrages.
- ❑ Suivi technique, financier et administratif du Contrat de rivière (tableau de bord).
- ❑ Mise en œuvre du contrat.
- ❑ Communication et sensibilisation du grand public.

LE PROGRAMME D' ACTIONS

PROPOSITIONS PAR THEME

Les six thèmes du contrat de rivière représentent 7 998 000 €, la part la plus importante concerne le suivi et l'amélioration de la qualité des eaux :

Thèmes	Actions	Coût du Thème		pages du dossier définitif à
		K€ HT	% coût global	
Gestion qualitative des eaux	Amélioration de l'assainissement collectif Amélioration de l'assainissement industriel et agricole Suivi de la qualité des eaux Sensibilisation autour de l'assainissement autonome et de la protection de ressource destinée à l'alimentation en eau potable	4 890	61%	26 à 49
Restauration des milieux	Inventaires piscicoles et astacicoles Réalisation de six passes à poissons Lutte contre l'incision et diversification des habitats aquatiques Restauration et mise en valeur du Marais de Groléjac	1 125	14%	50 à 65
Gestion quantitative des eaux	Gestion de la ressource en eau Gestion du risque d'inondations Restauration des lignes d'eau Gestion des vannages Etude hydrogéologique du massif du Frau	715	9%	66 à 82
Mise en valeur	Aménagements pour la pratique du canoë-kayak Création d'un parcours de découverte et d'interprétation Améliorer la pratique de la Pêche Projet de circuit "la noix, le marais et la moulins" Animation pédagogique au moulin du Périer Création de parcours cyclables et pédestres	446	6%	83 à 101
Gestion de la rivière	Gestion piscicole Gestion des berges Lutte contre les ragondins et les nuisibles	576	7%	102 à 114
Gestion et animation du Contrat de Rivière	Outils de communication Animation du Contrat de Rivière	246	3%	115 à 123
TOTAL en K€ HT		7 998		

LE PHASAGE DES ACTIONS

Ce tableau indicatif a pour but de constituer une trame susceptible de servir de base à l'animateur pour l'organisation et l'ordonnancement des travaux.

Thèmes	Types d'actions	Total en K€ HT	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Gestion qualitative des eaux							
	Amélioration de l'assainissement collectif	4 353	975	566	1 835	663	314
	Amélioration de l'assainissement industriel et agricole	480	337	143			
	Suivi de la qualité des eaux	39	1,5	1,5	17	1,5	17
	Recherche de toxiques	18	18				
	Sensibilisation autour de l'assainissement autonome		Animation				
	Sensibilisation autour de la protection de ressource destinée à l'alimentation en eau potable		Animation				
	Total du thème	4 890	1 331	711	1 853	664	331
	Répartition annuelle du thème	100%	27%	15%	38%	14%	7%
Restauration des milieux							
	Inventaires piscicoles et astacicoles	28	14				14
	Réalisation de six passes à poissons	264	9	93	85	76	
	Lutte contre l'incision et diversification des habitats aquatiques	642			642		
	Restauration et mise en valeur du Marais de Groléjac	191	191				
	Total du thème	1 125	214	93	728	76	14
	Répartition annuelle du thème	100%	19,0%	8,3%	64,7%	6,8%	1,2%
Gestion quantitative des eaux							
	Gestion de la ressource en eau	145	81	22	42		
	Gestion du risque d'inondations		Animation				
	Restauration des lignes d'eau	414			414		
	Gestion des vannages		Animation				
	Etude hydrogéologique du massif du Frau	156	156				
	Total du thème	715	237	22	455		
	Répartition annuelle du thème	100%	33,1%	3,1%	63,6%		
Mise en valeur							
	Aménagements pour la pratique du canoë-kayak	53		17		36	
	Création d'un parcours de découverte et d'interprétation	180	155	25			
	Améliorer la pratique de la Pêche	69		55		7	8
	Projet de circuit "la noix, le marais et la mouline"	56	56				
	Animation pédagogique au moulin du Périer	88	21	28	13	13	13
	Total du thème	446	231	125	13	56	21
	Répartition annuelle du thème	100%	51,8%	28,1%	2,9%	12,5%	4,6%
Gestion de la rivière							
	Gestion piscicole		Animation				
	Gestion des berges	565	51	158	157	198	
	Lutte contre les ragondins et les nuisibles	12	9		2		2
	Total du thème	576	60	158	159	198	2
	Répartition annuelle du thème	100%	10,4%	27,5%	27,6%	34,4%	0,3%
Gestion de la rivière							
	Outils de communication	88	13	15	18	18	25
	Animation du Contrat de Rivière	158	30	31	33	32	32
	Total du thème	246	43	46	51	49	57
	Répartition annuelle du thème	100%	17,5%	18,8%	20,6%	20,0%	23,1%
	TOTAL EN K€ HT	7 998	2 116	1 156	3 259	1 044	424
	Répartition annuelle	100%	26,5%	14,5%	40,7%	13,0%	5,3%

PLAN DE FINANCEMENT

Le tableau suivant indique les taux d'aide et les volumes financiers des partenaires potentiels pour chaque thème du programme d'actions :

ANNEXES

**QUELQUES EXEMPLES D'ENGAGEMENTS DE MAÎTRES
D'OUVRAGE**